

COMMUNE DE MARVAL

(Haute-Vienne)

Procès-verbal du Conseil Municipal

Du 17 octobre 2025

Présents : M. Dominique Bertrand, Mme Marie Linet, Mme Edith Léger, M. Pierre Hachin, Mme Yolande Pironnet, M. Suet Jérôme, Rachel Haag, M. Sylvain Cassoré

Absentes excusées : Mme Léa Blanc, Mme Carole Relland

Absent : M. Pierre Mandon

Ouverture de la séance à 14h32.

Désignation d'un secrétaire de séance :

Mme LINET se propose pour être secrétaire de séance. Elle est la rédactrice de ce procès-verbal.

M. Hachin demande aux personnes absentes lors du précédent Conseil Municipal de signer la charte de l'élu. Mme Haag, M. Cassoré, Mme Linet signent.

Approbation du dernier procès-verbal :

Vote à l'unanimité

Compte rendu des décisions prises dans le cadre de la délégation permanente :

DECISION N° 49-2025 en date du 22 septembre 2025 : d'accepter le devis du Syndicat Energies Haute-Vienne- 8 rue d'Anguernaud- ZA du Chatenet- 87410 LE PALAIS SUR VIENNE pour la mise en place de 5 coffrets prises sur façade à réarmement automatique et 10 prises de courant sur candélabre pour un montant de 5 351.66 euros TTC.

DECISION N° 50-2025 en date du 22 septembre 2025 : de retenir l'offre de UNISVERT HYGIENE pour l'achat de divers produits d'hygiène au prix hors taxes de 1 191.88 euros.

DECISION N° 51-2025 en date du 22 septembre 2025 : d'accepter le devis de SARL MENUISERIE PEYRAZAT PERE ET FILS pour la fourniture et le remplacement d'une crémone à l'épicerie pour un montant hors taxes de 215.00 euros.

DECISION N° 52-2025 en date du 2 octobre 2025 : d'accepter le devis de la société WURTH pour l'achat de combinaisons jetables en polypro pour un montant de 115.60 euros HT.

DECISION N° 53-2025 en date du 13 octobre 2025 : accepter le devis de la société GARGAM pour l'achat de plaques de concours (1^{er} prix, 2^{ème} prix et 3^{ème} prix) pour un montant de 54.49 euros HT.

DECISION N° 54-2025 en date du 17 octobre 2025 : d'accepter le bon de commande pour l'abonnement à La Vie Communale, journal mensuel pour un montant de 151.10 euros.

DECISION N°55-2025 en date du 17 octobre 2025 : d'accepter le devis de l'entreprise MAZIERES pour la fourniture de traverses en chêne 2 arêtes vives au prix hors taxes de 713.82 euros.

DECISION N°56-2025 en date du 17 octobre 2025 : de retenir l'offre du restaurant l'Auberge du Presbytère 819 route des collines- Saint-Barthélemy-de-Bussière pour le repas des bénévoles du 22 novembre 2025, proposant une prestation d'un montant de 25 euros par personne.

1 Rapport d'observations définitives relatif au contrôle des comptes et de la gestion de la commune

M. le Maire fait la lecture du rapport d'observations définitives de la Cour Régionale des Comptes et demande au Conseil Municipal d'en prendre acte.

M. Suet explique qu'il a été contacté et qu'il a répondu aux questions demandées mais il constate qu'aucun changement n'a été transcrit dans ce rapport. M. Cassoré dit que des pièces justificatives lui ont été demandées mais l'envoi des pièces était compliqué car dès qu'il y avait plus d'un document les fichiers étaient trop lourds. Aucune observation donnée de sa part n'a été prise en compte. M. Hachin redit que certaines informations sont fausses.

Mme Linet souhaite remercier les secrétaires pour le travail fourni lors de ce contrôle. Le Conseil Municipal prend acte et vote à l'unanimité.

2 Demandes de subventions pour la rénovation du 104 le bourg

M. Hachin explique que le bâtiment avait été acheté sous conseil de l'ATEC estimant les travaux à 70 000 euros. Après conseil de l'architecte le montant des travaux est de 150 000 euros HT.

La commission Bâtiment a été réunie pour valider la phase avant-projet et a proposé des modifications à l'architecte : une des deux cheminées sera gardée pour l'installation du poêle à granulés, l'escalier sera en bois français au lieu de bois exotique, les portes avec des moulures, la peinture de type satinée ou veloutée et garder l'escalier qui va au sous-sol. Toutes ces modifications seront prises en compte sauf l'escalier d'accès au sous-sol qui ne peut pas être conservé pour des raisons d'isolation et de remontée d'humidité.

M. HACHIN propose que des subventions soient demandées sur ces nouvelles estimations auprès du DETR, du Département, des Fonds Verts et de la Région. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité l'autorisation de demander des financements pour les travaux de réhabilitation du 104 le bourg.

3 Avenant au devis de l'entreprise Horte et Tardoire bâtiment 106 le bourg

Des travaux supplémentaires d'enlèvement de l'ancien linteau en bois pour le remplacer par un linteau béton, la pose de cloison, la réalisation de bandes en 3 passes n'avaient pas été prévus dans le devis initial.

Montant de l'avenant 1016.55 euros TTC.

Vote à l'unanimité

4 Demande de subvention pour l'aménagement du local annexe de l'épicerie

Le projet est de modifier le petit local annexe de l'épicerie pour créer une pièce.
Vote à l'unanimité.

5 Fonctionnement de l'éclairage public

M. le Maire explique que la coupure de l'éclairage public entre 22 h et 6 h sera sur toute la commune sauf pour la Lisonne, La Faurie, La Lardie, Mouriol, Le Puy, Le Petit l'Age où des détecteurs de présence seront installés.

Mme Léger explique qu'elle n'a pas de détecteur, M. Hachin dit qu'il fera un avenant. Finalement M. Hachin modifie la proposition originelle en rajoutant le N°22 à Milhaguet. L'extinction sera complète entre le 31 mai et 31 août.

L'éclairage de la salle polyvalente sera maintenu lors des événements par interrupteur.

Vote 1 contre (Renée PIRONNET), 7 pour

6 Adhésion à la convention protection santé du CDG 87

Les employeurs sont obligés de participer à la prévention santé à hauteur de 15 euros par mois. Il n'y a pas eu de comparatif entre les mutuelles.

Pour l'instant le Conseil Municipal vote contre à l'unanimité.

7 Modification du montant alloué aux divers événements de fin d'année

Le Conseil Municipal propose d'augmenter le montant alloué pour les cadeaux des enfants de 0 à 12 ans à 45 euros.

1 abstention et 7 pour

Montant des animations organisées par la commune, proposition d'augmenter à 3000 euros

Vote à l'unanimité

8 Fixation de conditions de gratification pour services rendus (cadeaux, dons...)

M. Hachin explique que certaines personnes aident la commune régulièrement ou que nous recevons des stagiaires pour de longues périodes.

Après débat, le Conseil Municipal demande un ajournement concernant ce sujet et souhaiterait que la commission citoyenneté se réunisse pour en discuter.

Le Conseil Municipal s'abstient à l'unanimité.

9 Modalités d'utilisation de la salle des fêtes et de l'ancienne salle de classe pour les associations hors commune

Mme Linet explique qu'une association de Pensol souhaite garder la salle qu'elle occupe actuellement. Débat est fait sur le tarif d'occupation de la salle car une délibération doit être faite pour toutes les associations hors communes.

Une proposition de 20 euros de location de salle durant 1 heure est faite sous réserve d'évènements municipaux.

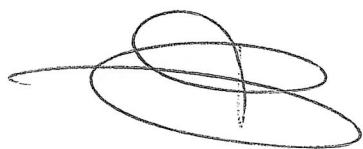
1 contre (Pierre HACHIN) 7 pour

10 Questions diverses

- M. Hachin lit la lettre de l'avocat notifiant la décision rendue le 10 octobre 2025 par la Conseil d'Etat dans l'affaire du parc éolien sur la commune de Saint Mathieu. Le pourvoi de la commune de Marval n'est pas admis. Il est possible de faire un recours devant la Cour Européenne des Droits de l'Homme. Pour cela, il est nécessaire d'obtenir les informations concernant le coût et de trouver les avocats.
- Le 30 mai 2026, une course cycliste amateur, la ronde des 3 châteaux, est organisée par les cyclistes de Rochechouart. Il faudra 12 signaleurs. Les organisateurs demanderont une subvention pour cet évènement.
- Sainte Barbe le 6 décembre à 11h à St Mathieu
- Le pâturage des chevaux est de retour jusqu'au 31 mars.
- M. Cassoré rappelle que nous avons voté une aide pour un Pass jeun d'un montant de 50 euros par an.
- Distribution des papiers pour le repas des aînés, colis, et Noël des enfants, la totalité des élus se portent volontaires.
- Mme Linet explique qu'il faudrait des photos pour le site internet ; le nouveau site sera en ligne à partir du premier trimestre 2026.
- Mme Linet annonce que la commune a obtenu 3 étoiles au label villes et villages étoilés.

Le conseil municipal est clôturé à 17h16

Marie LINET,
Secrétaire de Séance



Pierre HACHIN,
Maire

